

L'an deux mil vingt le treize juin, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 18 juin 2020.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 18 JUIN 2020

Le dix-huit juin deux mil vingt, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Aurore PAU-Laurence GABORIT – Evelyne GUÉRY – Monique MOREAU – Gwénaëlle MARTIN - MM. Jean-Michel JOURDAN – Elie CHATTON – Maël FELIN- Serge RIVIÈRE – Olivier BOIXIÈRE – Pascal BOURSICOT – Olivier TRÉHEL

Absente excusée : Mme Martine BUGEAUD (procuration à Mme Gwénaëlle MARTIN)

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

1/ Affectation du résultat 2019

Considérant l'excédent de fonctionnement constaté en 2019 de 172 723.10 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Affectation en investissement 2020 : 150 000 €
- Report en fonctionnement : 22 723.10 €

2/ Vote des taux d'imposition

Maintien des taux 2019, à savoir :

- Foncier bâti.....18.54 %
- Foncier non bâti.....70.44 %

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 (14.22 %)

3/ Budget primitif 2020

Adopté à l'unanimité, le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

Section de fonctionnement 993 000 €

Section d'investissement 566 000 €

| | | |
|----------------------------|-----------------------|----------|
| Dont nouveaux programmes : | Achat microtracteur | 30 000 € |
| | City Stade | 72 000 € |
| | Matériel informatique | 7 500 € |
| | Mobilier cantine | 6 000 € |
| | Travaux mairie | 15 000 € |
| | Etude commerce local | 36 250 € |
| | Aménagement villages | 5 000 € |

4/ Tarifs municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie municipale applicables à la rentrée de septembre 2020

CANTINE :

- 3,25 € le repas pour un enfant de la commune
- 4.15 € le repas pour un enfant hors commune
- 1.85 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents
- 2,35 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents
- 3,25 € le repas pour un stagiaire école
- 5.40 € le repas pour un stagiaire non-scolaire
- 6.40 € le repas pour un enseignant

GARDERIE

- 2.10 € par jour et par enfant de la commune présent le matin
- 2,70 € par jour et par enfant hors commune présent le matin
- 2.50 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 3,20 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 1.15 € par jour et par enfant à compter du 3^{ème} enfant présent le matin
- 1.40 € par jour et par enfant à compter du 3^{ème} enfant présent le matin et ou le soir uniquement
- 5€ par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

5/ ALSH intercommunal Été

Après lecture du bilan moral et financier de l'ALSH Intercommunal débuté la dernière semaine d'août 2019, et compte-tenu que cette mutualisation fonctionne bien, il est décidé de le mettre en place également pour l'été 2020 avec l'accueil des moins de 6 ans à SAINT HELEN et les 7-12 ans à PLEUDIHEN.

La nouvelle convention est adoptée à l'unanimité ainsi que les tarifs suivants :

| | Quotient familial | Accueil 7 h 30 – 9 h 17 h 15 – 18 h 45 | Tarif journée avec repas et goûter | | Tarifs semaine de 5 jours avec repas et goûter | |
|----------|-------------------|--|---------------------------------------|----------------------------|---|----------------------------|
| | | | Enfants des 3 communes | Enfants Hors 3 communes | Enfants des 3 communes | Enfants Hors 3 communes |
| Barème A | 0 à 575 € | 1.00 € | 8.30 € | 11.20 € | 37.35 € | 50.40 € |
| Barème B | 576 € à 700 € | 1.15 € | 11.20 € | 12.35 € | 50.40 € | 55.60 € |
| Barème C | 701 à 900 € | 1.20 € | 12.40 € | 13.65 € | 55.80 € | 61.45 € |
| Barème D | 901 à 1 100 € | 1.25 € | 13.40 € | 14.75 € | 60.30 € | 66.40 € |
| Barème E | 1 101 et plus | 1.35 € | 14.60 € | 16.10 € | 65.70 € | 75.45 € |

Pour le 3ème enfant : - 50% pour une inscription sur une semaine, une journée hors accueil du matin et soir.

En cas de retard à 18 h 45, le créneau horaire de l'accueil de votre barème sera multiplié par 5 à chaque ¼ heure entamé.

6/ Délégations consenties au Maire

Acceptées à l'unanimité

7/ Aménagement du cimetière : avenant n° 01

Cet avenant a pour objet :

- la fourniture et pose de 18 cavurnes supplémentaires (+ 5 724 € HT)
- la suppression de la réalisation d'un abri (- 19 183.27 € HT)

Soit une incidence financière de :

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Montant du marché initial | 214 741.85 € TTC |
| Avenant | - 16 151.12 € TTC |
| Nouveau montant du marché | 198 590.73 € TTC |

Adopté à l'unanimité

8/Commission d'appels d'offres

Sont désignés :

Titulaires MM. Olivier TREHEL, Serge RIVIERE, Pascal BOURSICOT

Suppléants Mmes Evelyne GUERY, Martine BUGEAUD, Mr Jean-Michel JOURDAN

9/ Opération Argent de Poche

L'opération « argent de poche » est reconduite pour l'année 2020.

- période été et vacances de la Toussaint
- Budget prévisionnel : 525 €
- Nombre de missions : 35 €
- Indemnisation : 15 € par mission

10/ Groupement commande masques de Dinan-Agglomération

A l'unanimité, le conseil approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes portant sur l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Lu et approuvé
Madame le Maire,
Marie-Christine PINARD